Revue des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X

Volume 3, Numéro 3, Juin 2025

Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société

revue.akiri-uao.org

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

DOI: https://dx.doi.org/10.4314/akiri

Site web: https://revue.akiri-uao.org/

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue ***AKIRI***, consultez les bases de données ci-dessous :

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814

https://www.ajol.info/index.php/akiri

https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086

SJIF 2025 : 6.586

REVUE ELECTRONIQUE

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations
E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)
I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob
Directeur de publication : MAMADOU Bamba
Rédacteur en chef : KONE Kiyali
Chargéde diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert
Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,
ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly
SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N’GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix HouphouëtBoigny
BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
M’BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Contacts

Site web: **https://revue.akiri-uao.org/**
E-mail : revueakiri@gmail.com
Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

Mir@bel : https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

Sjifactor: http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

ORCID: https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

AJOL: https://www.ajol.info/index.php/akiri

IPIndexing: https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

DRJI: https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « ***AKIRI*** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue ***AKIRI*** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :
Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («…. »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de …

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
  Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
  Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX*^{e} *siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
  Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

1. **Guilty Feeling as a Catalyst of Moral Transformation in Nathaniel Hawthorne's The Scarlet Letter**
Michel PODA & Adama Sabine MOYENGA…….. **1-20**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.1

2. **Bonne gouvernance en Afrique : une relecture de l'Egypte antique dans the resolutionaries d'Ayi Kwei Armah**
Souleymane TUO…… **21-36**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.2

3. **Othello and Steve Richard: An Intertextual Reading of William Shakespeare's Othello and Jonathan Coe's The Rotters' Club**
SILUE Nannougou, SILUE Téléna Mamadou & TUO Wandja Fatoumata …… **37-49**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.3

Espagnol

4. **Las expresiones de la lesbofobia en Guinea Ecuatorial : entre prejuicios y violencias en Yo no quería ser madre (2019) de Trifonia Melibea Obono**
D'Acise Junior NGUIMBI…….. **50-59**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.4

Etudes germaniques

5. **Beiträge von Politik, Linguistik und Neuropsychologie in der Lernmotivation in Deutsch als Fremdsprache: Fall von der Côte d'Ivoire**
KOUADIO N'GUESSAN NORBERT……... **60-76**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.5

Lettres Modernes

6. **Approche sémiotique de la communication de l'objet ''émergence'' face aux ''microbes'' en Côte d'Ivoire**
Abdoulaye TRAORE……..……..... **77-92**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.6

7. **L'étude des symboles dans les chansons koulango : le cas du Palongo d'Awa Kouman**
Kra Ferdinand KOFFI & Bi Irié Ernest TOUOUI……..... **93-104**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.7

8. **L'image de la société dans La République des slips d'Ayayi Togoata Apédo-Amah et Charles Manian**
Dramane OUOLOU…… **105-117**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.8

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

9. **Le schéma actantiel à l'épreuve des entreprises : analyse sémiotico-organisationnelle de Pike Place Fish**
Koffi François KOUADIO…….. **118-134**
doi : https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.9

10. **Du schéma actantiel aux passions de la souffrance et de la résilience dans les larmes de dieu de Macaire Etty**
Dingny Yannick ASSOH……... **135-151**
doi : **https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.10**

COMMNUNICATION, SCIENCES DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

11. **Analyse morphosyntaxique des constructions nominales en baoule-gôdê [gɔdɛ]**
N'DRE Damanan Joachim & KOUADIO Kouassi Clauterne……. **152-167**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.11

12. **Le yel-bũndi « proverbe » moaaga : entre tradition orale, culture et éducation**
Abdoul Dramane Karim COMPAORE……..... **168-178**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.12

13. **Kéita ! L'héritage du griot ou le défi de l'éducation de l'enfant Africain**
Yacinthe SAM……..... **179-191**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.13

14. **Communication digitale publique et formalisation des PME en Côte d'Ivoire : catalyseur ou simple accompagnement ?**
Pricille SEAN …… **192-208**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.14

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

15. **Marginalité et transnationalisme aux espaces frontières du Sud du Sénégal (1946-2012)**
Mohamed Lamine MANGA…… **209-222**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.15

16. **L'excision dans le Tagbana sud : rituels sacrés, festivité et pratiques soignantes (XIXe-XXe siècle)**
TOURÉ Bohantchin Anne Audrey & GBÉDIA Marc Stéphane…….. **223-232**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.16

17. **Protestantisme, coutumes et traditions dans l'ouest-volta de 1923 à 1977**
Essai KONATÉ……..... **233-251**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i2.17

18. **La commune mixte de Ouagadougou à l'ère de l'électrification, 1929-1936**
Salam DEMBÈGA……..... **252-263**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.18

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

19. Patrimoines funéraires et initiatiques à l'épreuve de l'urbanisation et des religions chez les Sénoufo de Côte d'Ivoire : le cas des régions du Poro et de la Bagoué (XXe siècle-2012)
Tininnon COULIBALY…….. **264-282**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.19

20. Les Suamara de Dadieso, un noyau Asante intégré aux groupes baoulé et agni en Côte d'Ivoire (XVIIIe-XIXe siècles)
Kan Yannick YEBOUE…….... **283-299**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.20

21. Félix Houphouët-Boigny (1946-1960) : stratégies et enjeux de la construction du parti unique
Kouakou Mechak N'GORAN……..... **300-311**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.21

22. Les funérailles d'une femme mariée à Lilgomdin (Bassem-Poessé) dans la province du Kouritenga
NIKIÉMA Victor & TRAORÉ Ténihan ……..... **312-327**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.22

23. Le Gabon et la Francophonie dans les médiations en Afrique centrale : deux acteurs au service de la paix et de la sécurité (1990-2005)
Landry Junior TADOU…… **328-345**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.23

24. Les rapports de solidarité entre les riches et les pauvres en Égypte ptolémaïque au IIIe siècle av. J.-C.
Nahouo Youssouf COULIBALY & Hugues Marcel BOTEMA…… **346-362**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.24

25. La pédérastique en Grèce : acteurs, codes, typologies et valeurs en Grèce (Ve s. av. J.-C./ier s. apr. J.-C.)
Zrihonon Linda Simone DAMENAN…… **363-377**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.25

26. La gouvernance des transports collectifs conventionnels dans le processus de développement du district d'Abidjan (1960-1990)
Dié Octave MANIGA & Moro Jean Martial AHORO …… **378-390**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.26

27. Les madrassas en Côte d'Ivoire : naissance et évolution de 1948 à 1993
Arna KONATÉ……..... **391-409**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.27

28. Institutionnalisation d'un mouvement syncrétique, le cas de l'église papa nouveau
Affouminou Emmanuel SIGNAUX & Eugénie OUATTARA…… **410-422**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.28

29. Anthroponymie infantile dans la tradition abidji : l'exemple de Bécédi (Côte d'Ivoire) du XIXe au XXe siècle
KRÉ Okpobé Henriette…… **423-436**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.29

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

30. Rôles et Problèmes des élites musulmanes dans l'espace sénégambien, (XIXe-XXIe siècles) : l'exemple du Sénégal
MAMADOU MARIAME DIALLO ……..... **437-454**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.30

31. Les cultures maraîchères dans le développement socio-économique des femmes de Bouaké (1984-2002)
Kissa Gnougué OUATTARA…… **455-471**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.31

Géographie

32. Gestion des boites vides des pesticides utilisés et risques sanitaires sur riziculteurs de la sous-préfecture de Boundiali
YEO Nafolo Drissa, COULIBALY Moussa & COULIBALY Mamoutou……. **472-486**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.32

33. Croissance démographique, intensification des activités agricoles et évolution du couvert forestier de la région de la Nawa (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)
Hamed KOBENAN, Antoine Yapo GBOCHO & Tozan Bi ZAH …… **487-497**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.33

34. Difficile accès au foncier : une contrainte majeure à l'autonomisation économique des femmes dans la sous-préfecture de Taabo (Sud-Côte d'Ivoire)
Amenan Ba Inès KOFFI, Nogodji Jean YEO,
Dhédé Paul Eric KOUAME & Arsène DJAKO …….. **498-511**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.34

35. Dynamique climatique et systèmes de production agricole dans la commune de Arbollé, Burkina Faso
Tegwendé Habibou OUÉDRAOGO, Wendlassida OUÉDRAOGO,
Sayouba ILBOUDO & Lucien OUÉDRAOGO …….. **512-529**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.35

36. Dynamiques spatiales en milieu péri-urbain sénégalais : développement de projets d'aménagements publics et recul du foncier agricole à la périphérie Est de la ville de Kolda
Issa MBALLO & Aliou BALDE……..... **530-546**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.36

37. Évaluation de la fragmentation des bassins versants en urbanisation de Marza, Ngaoundéré, Cameroun entre 1990 et 2023
Lila Bibriven Reni & Deuleu Kamdem Rosine Aimee…… **547-572**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.37

Philosophie

38. L'observation scientifique complexe : entre erreur et vérité scientifique
N'Goran Vincent ALLA…….. **573-586**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.38

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

39. La pensée morale kantienne à l'épreuve des dilemmes médicaux contemporains : principes et perspectives éthiques
Yaya BAMBA……..... **587-605**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.39

40. Spinoza et Locke : pionniers, apôtres de la laïcité et de la tolérance
Assanti Olivier KOUASSI & Jean-Marc Irié Bi IRIÉ…….. **606-617**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.40

41. Le geste métaphysique de Nietzsche : l'exégèse de Heidegger
Dimitri OVENANGA-KOUMOU ……..... **618-633**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.41

42. La notion d'obstacle épistémologique : une notion ambigüe de l'épistémologie bachelardienne ?
Kouassi Yves Romaric GOLI……..... **634-646**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.42

43. Crise démocratique et quête de légitimité : l'alternative de la palabre comme compromis à l'africain pour un développement des États d'Afrique francophone
Agnazoulèlou PITOKI……... **647-662**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.43

44. La déclaration sur le droit au développement et la problématique de sa mise en œuvre
Yaovi Mathieu ACCROMBESSI……..... **663-676**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.44

45. L'école moderne sous l'emprise de l'idéal néolibéral : une analyse de CHRISTIAN LAVAL
BARRY Saidou……. …… **677-692**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.45

46. Crise environnementale et entropie démocratique : esquisse d'une médiation politico-écologique
Pascal BONKOUNGOU…… **693-710**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.46

47. Hospitalité universelle et intégration nationale des étrangers
Abdul Vassirima CISSE…….. **711-722**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.47

48. La télémédecine, la voie de l'émergence médicale dans le monde
AMANI YAO VICTORIN…….. **723-739**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.48

49. Engagement citoyen, démocratie et paix à la lumière de John Rawls
Souleymane DEMBELE, Vambé Blaise KONE & Mahamadou CISSE……. **740-753**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.49

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Anthropologie et sociologie

50. Connaissances populaires des effets de l'interaction entre l'environnement et l'Homme à Dédougou au Burkina Faso
Mariétou ZOBO, Abdoul Galilou SAWADOGO, Abdramane BERTHE, Ardjima NABA, Athanase Wendmèté OUMSAORE, Lalla BERTHE/SANOU & Patrice TOE……. **754-767**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.50

51. Analyse socio-anthropologique de la pratique de la circoncision chez les circonciseurs traditionnels sahéliens en Côte d'Ivoire : étude de cas à Abidjan et Daloa
Ahouansou Stanislas Sonagnon HOUNDJI……..... **768-781**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.51

52. Gestion isolée de la menstruation et rendement scolaire des jeunes filles à Botro (centre de la Côte d'Ivoire)
Affoué Edwige KOUAKOU…….…….. **782-801**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.52

53. Perceptions des mères et relations des soins dans le traitement de la malnutrition au district sanitaire de Ouahigouya (Burkina Faso)
Miyemba LOMPO, Koana Jacques LOMPO & Payaïssédé Salfo OUEDRAOGO…… **802-815**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.53

54. Pouvoir, harcèlement sexuel et santé au travail : décryptage sociologique d'une violence normalisée
Lhaur-Yaigaiba Annette OUATTARA……... **816-830**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.54

55. Déplacés internes et maladie vectorielle : cas de la commune rurale de Guiaro, Burkina Faso
Adeline Dorothée KANDO, Eulalie ZONGO, Jacqueline SOW & Patrice TOE ……... **831-846**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.55

56. Orpaillage et développement communautaire en milieu rural : cas de la Sous-Préfecture de Kokumbo dans la région des lacs au Centre de la Côte d'Ivoire
Lassina KONE……. **847-860**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.56

57. Pratiques foncières urbaines et perceptions de l'avenir du maraîchage chez les exploitants à Bouaké (Côte d'Ivoire)
Hyppolite Lossé VAHI, Irafiala TOURE & Marcelline Débégnoun SORO…… **861-874**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.57

58. Les coopératives de vivriers et de maraîchers dans l'autonomisation des femmes rurales du département de San-Pedro
N'zué Koffi Arsène GNA…… **875-892**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.58

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

59. Sexe transactionnel chez les adolescentes et jeunes filles confiées : Quelques facteurs de vulnérabilités
Bi Zanhan Guy Marcel LEH…… **893-911**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.59

60. Déterminants de la persistance des pratiques traditionnelles de sécurité sociale chez les travailleurs informels à Bouaké
Hermann Medard SEUH……..... **912-922**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.60

61. Dessins animés et vulnérabilités sociales : analyse des contenus de sons et d'images des émissions pour enfants
Paulette Mappi Dzukou …….. **923-944**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.61

62. Légitimité Étatique en Côte d'Ivoire, présupposés théoriques selon Hagmann et Péclard
Cynthia Ozoua BAILLY …… **945-962**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.62

63. Acquisition foncière et conflit foncier en milieu rural ivoirien : cas du village de Kononfla
Adjoua Sandrine KOUADIO, Assemien BOUA & Adon Simon AFFESSI…… **963-977**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.63

64. Leadership-féminin en contexte de crise sécuritaire au Bénin : le numérique comme stratégie de résilience
Monique Ouassa-Kouaro, Boni Florent Tasso & S. Luther Rustico Tasso…….. **978-992**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.64

Psychologie

65. Autonomie décisionnelle, qualité de vie au travail et motivation des salariés du privé d'Abidjan
YAPI N'cho David & KOUAME Konan Simon……... **993-1005**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.65

66. Performances scolaires, Handicap et degré d'adaptation psychologique des élèves déplacés internes du Burkina Faso
Charlotte TOÉ ép. NIGNAN, Bawala Léopold BADOLO & Beli Alexis NEBIE…….. **1006-1021**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.66

67. Adolescence, délinquance et consommation de drogues : une analyse des facteurs psychologiques et socio-économiques sous-jacents
Saiba BAKOUAN……..... **1022-1038**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.67

68. Épuisement des travailleurs en fin de carrière : étude exploratoire sur les promotionnaires à Tchaodjo-Togo
Amaèti SIMLIWA PITALA ……... **1039-1051**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.68

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Science de l'éducation

69. Les perceptions sociales de la question enseignante au Burkina Faso
Yorsaon Christophe HIEN……..... **1052-1068**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.69

70. Impact des technologies numériques sur la gouvernance universitaire et l'amélioration de l'éducation au Tchad : Enjeux et perspectives
Abraham DAGUE, Alhadji MAHAMAT, Mbaindo DJIMRABEI & Mbaïrenaye NAMBE…….. **1069-1091**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.70

Sciences économiques

71. Entente entre nouveau management public, gouvernance et leadership : vers une redéfinition du management public
Karima EL GHIGHAI & Noufissa EL MOUJADDIDI …… **1092-1108**
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.71

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE AKIRI
Revue des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Les *madrassas* en Côte d'Ivoire : naissance et évolution de 1948 à 1993

Arna KONATÉ
Attaché de recherche,
Institut d'Histoire d'Arts et d'Archéologie Africaine (IHAAA),
Université Félix Houphouët-Boigny,
Abidjan côte d'Ivoire,
Email : konatearna@gmail.com

Date de soumission : 15-05-2025
Date de publication : 30-06-2025
doi: https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i3.27

Résumé

En Afrique de l'Ouest, l'offre éducative islamique connait de profonds bouleversements avec l'avènement de la *madrassa* à partir de la fin des années 1940. En Côte d'Ivoire, ce nouveau système d'enseignement islamique calqué sur le modèle des établissements confessionnels chrétiens est porté par une nouvelle élite arabisante et s'oppose à l'enseignement islamique dit traditionnel. Les reformes de la *madrassa* touchent à la fois, le cadre structurel mais également la pédagogie et la finalité éducative assignée à ces institutions séculaires. De son introduction en 1948, à ce qui s'apparente à sa reconnaissance officielle avec la signature d'une convention avec l'État en 1993, la trajectoire de la *madrassa* est révélatrice des mutations et des défis de l'enseignement islamique en Côte d'Ivoire. Cette étude se propose d'en faire un compte rendu.

Mots clés : Islam, *Madrassas*, Enseignement confessionnel. Cote d'Ivoire

The madrassa in Côte d'Ivoire: Birth and evolution from 1948 to 1993

Summary

In West Africa, Islamic education has undergone significant transformations with the emergence of the madrasa system beginning in the late 1940s. In Côte d'Ivoire, this new form of Islamic schooling modeled on Christian denominational institutions is championed by a new Arabophone elite and stands in contrast to what is known as traditional Islamic education. The madrasa reforms affect both the structural framework and the pedagogy, as well as the educational goals assigned to these long-standing institutions. From its introduction in 1948 to what appears to be its official recognition through the signing of an agreement with the state in 1993, the trajectory of the madrasa reflects the shifts and challenges facing Islamic education in Côte d'Ivoire. This study aims to provide an account of that evolution.

Keywords: Islam, Madrassas, Education, confessional, Program, Manual school

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Introduction

En Afrique de l'ouest francophone, l'offre éducative tend souvent à être réduite à l'institution scolaire introduite par les missionnaires et héritée par les États au moment de leur accession à l'indépendance (P. Desalman, 1985 :17). Pourtant, un autre système de formation des enfants y connaît un ancrage non moins important. Remontant au moins au XIIIe siècle, l'éducation arabo-islamique reste de loin, la première forme collective de socialisation et ses tenanciers formaient le premier noyau de lettrés dans ces espaces bien avant la colonisation (S. Cisse, 1992 :28). En Côte d'Ivoire, cet enseignement à l'image de la religion qu'il porte, fut initié d'abord dans la partie septentrionale du pays par des lettrés-itinérants en lien avec les réseaux transsahariens, puis, propagé dans tout le pays à l'époque coloniale avec la complicité indirecte de l'administration française (J. Triaud, 1974 :555). Animés principalement par les Karamogos, les imams et/ou les « Cheikhs » de confréries musulmanes, l'enseignement islamique dit « traditionnel » continua à perpétuer la tradition d'un « islam noir » (V. Monteuil, 1965 :226).

Cependant, ce système éducatif islamique enregistra à partir des années 1940, une réforme qui aboutit à la mise en place de la *madrassa ou medersa*. Etymologiquement, le terme madrassa, est un mot arabe qui signifie établissement d'enseignement qu'il relève d'ordre religieux ou laïque (Dixel, 2009). En Côte d'Ivoire, la *madrassa* est un établissement privé d'enseignement islamique dans lequel les cours dispensés en arabe sont traduits dans divers dialectes dont le dioula[1]. Ce qui nous amène à dire que c'est une école bilingue même si on y étudie fondamentalement la religion musulmane avec l'Arabe comme langue officielle. Outre sa mutation du point de vue linguistique, la *madrassa* contribue de façon significative à l'amélioration de l'enseignement islamique sur le territoire ivoirien en palliant certaines insuffisances de l'école traditionnelle islamique appelée *dougoumakalan*[2]. L'avènement des *madrassa* favorise la construction de salles de classes modernes, la mise en place d'un nouveau programme d'enseignement et d'une méthodologie s'inspirant des établissements confessionnels catholiques et protestants (I. Binaté, 2016 :128). Si la première *madrassa* en Côte d'Ivoire fut créée en 1948, il faut attendre cependant jusqu'en 1993 pour que ces établissements

[1] Le dioula est issu de la rencontre en terrain neutre de parlers mandingues différents, plus ou moins inter-compréhensibles, aussi bien du nord ivoirien que des pays voisins. Il s'agit en l'occurrence des dialectes ivoiriens du mandingue que sont le Wodjenekakan (parler d'Odienné), le maukakan (parlé autour de Touba), le worodugukakan (du Worodougou), le kpnongakan (dioula de Kong), du jurabakan (dioula de la région de Boundiali)… Il s'agit aussi de parlers mandingues du Mali, Buguninkakan de Bougouni, dioula de Sikasso et autres parles bambara. Il s'agit également de parlers maninka de Guinée, ainsi que du dioula de Bobo-Dioulasso, auquel il faut ajouter le Dafing. Voir K. TERA, ILA, Abidjan, Attitudes envers le dioula et pratiques en Côte d'ivoire, pp. 1- 2).

[2] Comprendre apprentissage par terre en langue vernaculaire. Cette imagerie traduit la soumission et l'humilité qui caractérise ce système d'enseignement coranique.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

reformés trouvent une certaine légitimité dans le système éducatif ivoirien (I. Binaté, 2016 :144). Depuis deux décennies, en rapport avec les objectifs de développement durable (ODD) et le défi d'une scolarisation universelle sur le continent africain, plusieurs auteurs (R. Arnaldez, 2005) se sont intéressés à l'évolution de l'enseignement islamique en Afrique. La grande majorité des travaux n'interrogent cependant que la dimension institutionnelle de cette offre d'éducation notamment dans sa capacité ou non, à intégrer les systèmes éducatifs nationaux. Les travaux d'Issouf Binaté (Issouf Binaté, 2007, 2010, 2012) sont assez évocateurs sur ces mutations par le haut.

Sans nécessairement prendre le contre-coup de ces études, ce texte envisage le système d'enseignement islamique de par le bas en mettant au-devant de la scène, les transformations internes à l'œuvre dans cet ordre d'enseignement en Côte d'Ivoire. Notre regard *inside*, accorde une place beaucoup plus importante aux acteurs et animateurs de ce système en territoire ivoirien. Cette étude analyse comment l'avènement des *madrassas* en Côte d'Ivoire a bouleversé le système éducatif islamique ivoirien. Dans une approche diachronique, l'étude s'appuie essentiellement sur des données qualitatives recueillies sur un terrain multisite à Abidjan et à l'intérieur du pays. Elle s'articule autour de trois axes essentiels. Le premier met l'accent sur le contexte de création des écoles *madrassas* en Côte d'Ivoire, quand le second, met un point d'honneur sur leur fonctionnement. Enfin, la dernière partie de l'étude aborde l'évolution de ces écoles dans le système éducatif ivoirien jusqu'en 1993.

1. L'avènement des *madrassas* en Côte d'Ivoire de 1948 à 1970

À la fin des années 1940, le champ éducatif musulman enregistre une nouvelle institution d'enseignement. Calquée sur le modèle des écoles classiques et celles des instituts et centres reformés d'orient, la *madrassa* préfigurait une nouvelle ère dans la socialisation des jeunes musulmans tant dans la philosophie éducative que dans la finalité professionnelle des auditeurs.

1.1. Contexte de création des *madrassas*

Le projet de mise en place d'institutions éducatives musulmanes rénovées en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire se fit dans un contexte général de bouleversements sociopolitiques importants consécutifs à la deuxième guerre mondiale. En effet, la fin de la grande guerre avait servi de terreau à une maturation durable des mouvements nationalistes dans presque toutes les colonies. Dans les anciennes possessions françaises du Maghreb, la lutte pour l'auto détermination s'intensifia à partir de la fin des années 1930 avec le Neo-Destour d'Habib Bourguiba en Tunisie (O. Carré, 1982 :176). Au Maroc, le parti nationaliste (Al Istiqlal) dont le leader SI Allal El Fasi fit reculer la France de même que les leaders tels que

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Ben Bella, Ferrat-Abass, de Messali Hadj et Ben Badi suscitèrent des troubles en Algérie. Ces mouvements bénéficièrent de soutien multiforme de l'Égypte du Djamal Abdoul Nasser porté par un panarabisme souverainiste.

Dans les colonies françaises d'Afrique occidentale, le RDA et ses multiples sections territoriales menèrent la lutte pour la dignité des peuples colonisés (C. Coulon, 1981 :85). Ces élites partageaient en commun, la nécessité de reformer les systèmes éducatifs pour les adapter aux réalités des colonies. En la matière, il n'est pas superflu de rappeler que la France avait expérimenté la nécessité de reformer l'éducation arabo-islamique avec notamment la création de *madrssa* en Algérie (L. Brenner : 161). Si ces reformes furent favorablement accueillies notamment en milieu urbain en termes de contenu pédagogique et des perspectives professionnelles offertes, il convient de remarquer que la visée restait foncièrement colonialiste. Elle visait avant tout, à former du personnel pour l'administration et des *cadis* plus ou moins conciliants vis-à-vis de l'entreprise coloniale. Des initiatives similaires virent le jour dans certaines colonies de l'AOF avec les *madrassas* de Tombouctou et de Saint-Louis avec des bilans cependant contrastés (L. Brenner : 173).

Au niveau communautaire, la scène islamique ouest africaine avait enregistré presqu'au même moment le retour des tous premiers étudiants formés dans les instituts et centres reformés d'orients (S. Bredeloup, 2014 :59). Plus connu sous le mouvement dit « wahhabite » ces réformistes sont à l'avant-garde des projets de maderassa en Côte d'Ivoire (J. Amselle). À Bouaké, (centre du pays) point d'entrée de cette élite arabophone, dont le retour et l'affirmation mirent en mal la cohésion de la *Oumma* en même temps qu'elle jetait les bases d'une éducation nouvelle dans le champ islamique (M. Miran, 2006 : 238). C'est en 1946 que Tiekoro Kamaté considéré par l'ensemble des spécialistes comme le tout premier réformiste à fouler le sol ivoirien débarqua à Bouaké pour prôner une rénovation des rites et pratiques islamiques en vigueur. La véhémence de son enseignement du genre nouveau touchait presque tous les niveaux de l'élite musulmane traditionnelle. L'enseignement islamique traditionnelle et son mode de transmission ne fut en reste de ses critiques réformistes. Cependant, Tiekoro n'eut le temps d'asseoir sa réforme que les rixes occasionnées dans la communauté le contraignirent à quitter Bouaké pour Marabadiassa sa ville de naissance. Toutefois, les germes du réformisme semblaient déjà plantés (I. HAIDARA, 1986 : 187).

Dans un souci de réorganisation du système éducatif islamique ivoirien, des reformes ont été entreprises afin de le redynamiser. Avec la création des écoles laïques et modernes, l'enseignement Arabo-islamique existant dit école islamique traditionnelle rencontra

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

d'énormes difficultés dues à la précarité des outils et des moyens d'enseignement. Ce qui va l'affaiblir et favoriser la naissance des *madrassas*. Ces écoles islamiques nouvelles atteignent un niveau d'enseignement et d'organisation supérieur à celui des écoles traditionnelles. Ainsi, le nouveau système mis en place prend en compte en plus de l'enseignement religieux, la maîtrise de la langue arabe ainsi que les disciplines de l'école laïque ou moderne, notamment les mathématiques, la géographie, le français (C. Coulon, 1983 :64). Reprenant les propos de Saada Oumar Touré (M. Danyou1998) qui avait créé son école Sabil-falah à Ségou en 1943, Louis Brenner affirmait que : « cette idée lui est venue de sa propre expérience d'enfant qui est de concilier le système traditionnel islamique avec le système des écoles coloniales françaises » (L. Brenner, 1995 : 32). Cela fut une motivation pour les musulmans ivoiriens afin de réorienter leur système d'enseignement d'autant plus que l'enseignement traditionnel était également sujet à de nombreuses controverses.

En effet, la gestion et l'organisation des cours par les écoles traditionnelles a connu d'énormes difficultés parmi lesquelles, la lenteur du programme, le manque de programmation, la précarité des outils de formation, la mendicité des élèves pour le maître et pour leur subsistance. On notait également les tâches souvent pénibles (domestiques ou champêtres) que l'élève devait exécuter pour le maître. Ne s'inscrivant réellement pas dans la logique des normes en matière d'enseignement, le changement de système éducatif paraissait plus qu'important. La naissance des *madrassas* était révélatrice des influences extérieures dans les dynamiques socioculturelles observables en Côte d'Ivoire. Elle se présente à la fois comme le produit de l'expérience circulatoire des jeunes diplômés intellectuels ivoiriens dans le monde arabe mais également de la concurrence avec le système éducatif colonial. Parties de Bouaké, ces écoles islamiques rénovées essaimaient dans tout le pays au lendemain de l'indépendance.

1.2. Un répertoire des premiers *madrassas* et leurs fondateurs

L'incapacité des écoles traditionnelles à garantir une meilleure formation aux apprenants a contribué de façon significative à la création progressive des *madrassas* sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Selon Ibrahim HAIDARA, on enregistrait en Côte d'Ivoire, une centaine de *madrassas* dans les années 1980 (I. Haidara, 1986 :187). Pour l'Organisation des Etablissements d'Enseignement Confessionnel Islamique en Côte d'Ivoire (L'OEECI), le nombre de ces *madrassas* était estimé en l'an 2000 à 538 écoles pour plus de 1.273.869 élèves inscrits (*OEECI, 2000*).

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

La première école *madrassa, Al Madrassat Al Islamiya*[3], fut créée en 1948 par El Hadj Kabiné Djané à Bouaké. Pionnier de ces écoles islamiques modernes en Côte d'Ivoire, le réformateur El Hadj Kabiné Djané était installé à Bouaké. Il était d'obédience salafiste[4]. Son appartenance à cette doctrine l'empêcha en effet d'accéder au titre d'Imam de la grande mosquée de Bouaké. Résolu à mettre fin aux polémiques qui s'annoncèrent entre ses partisans et les autres groupes, il dut retourner en Guinée, d'où il était originaire (A. Koné : 13). Ainsi, avant son départ pour la Guinée, il confia la gestion de son école à son élève Mohamed Lamine Camara dit Lamine Sy en 1950[5].

Dans le même ordre d'idée, la MadraSsa *Attahzib Al Islamie* est créée en 1956 par El Hadj Tidjani Bah (A. Bah, 2000 : 21-22) à Treichville (Abidjan). Selon Abdourhamane Koné, « cette école peut être considérée comme la mère des *madrassas* en Côte d'Ivoire » (A. Koné :78), car elle fait partie des premières *madrassas* structurées qui offraient aux élèves la possibilité de poursuivre leur formation à l'extérieur.

En 1960, la *madrassa* Dar al-hadith est créée à Bouaké par cheikh El-hadj Mory Moussa Camara. Cette grande école est d'obédience salafiste et dispose de très grands moyens. Elle regroupe les cycles primaire et secondaire. La majeure partie des enseignants de cette école sont des diplômés de l'université Islamique de Médine (A. KONATE : 12). Il est à noter que cette école est le porte étendard du Wahhabisme et dispose de nombreux démembrements dans la majorité des grandes villes du pays.

Au nord de la Côte d'Ivoire, précisément à Korhogo est fondée en 1961 la *madrassa Al Kadimat* par Vamara Koné (A. Koné : 81). Outre ces quelques localités, le centre-ouest de la Côte d'Ivoire a également abrité en 1964, une *madrassa* du nom de *Dar-salam* à Daloa. Cette école fut fondée en 1964 par Zakaria Touré et son frère Said Touré, qui est diplômé de l'Université Islamique de Médine. Dans cette mouvance, la localité de Lakota n'est pas aussi restée en marge. La Madrassa *Sabil Najah* y est fondée en 1965 par Cheick El Hadj Mohamed Konaté et dirigée à ce jour par son fils Konaté Bourhane Dine, qui est diplômé de la faculté de prédication islamique internationale de la Libye[6].

[3] Entretien réalisé avec El Hadj Mouhamad Lamine Kamara dit Lamine S'y à Bouaké, le 25/06/2019.
[4] Doctrine prônant le retour aux valeurs fondamentales de l'Islam.
[5] Entretien réalisé avec El hadj Mouhamad lamine kamara dit LAMINE SY à Bouaké 25/06/2019
[6] Entretien réalisé avec Konaté Bourhane Dine, Actuelle Directeur de l'école, à SAN 07/11/2019

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

2. Le fonctionnement des *madrassas*

Le fonctionnement des *madrassas* dans les années 1948 à 1970 est semblable à celui de l'école occidentale française. Les activités de ces *madrassas* se déroulaient selon deux grandes innovations.

2.1. Sur le plan administratif

Au début de la création des *madrassas*, la gestion administrative était confiée à une seule personne qui occupait le rôle de fondateur, de directeur et d'enseignant. En un mot, ce dernier était la cheville ouvrière de tout ce système. Ce cumul de postes s'expliquait par le manque de moyens financiers des fondateurs desdites écoles. De la sorte, ces premières *madrassas* se distinguaient que très peu des écoles islamiques traditionnelles, où au maître coranique, étaient dévolus tous ces rôles simultanément. Mais au fil des années, leur administration connut une amélioration. Il en résulta la mise en place dans les madrassas à grand effectif, d'un personnel beaucoup plus spécialisé (L. Coulibaly ,2007 : 157).

Figure 1 : Organigramme du personnel administratif dans les *madrassas*

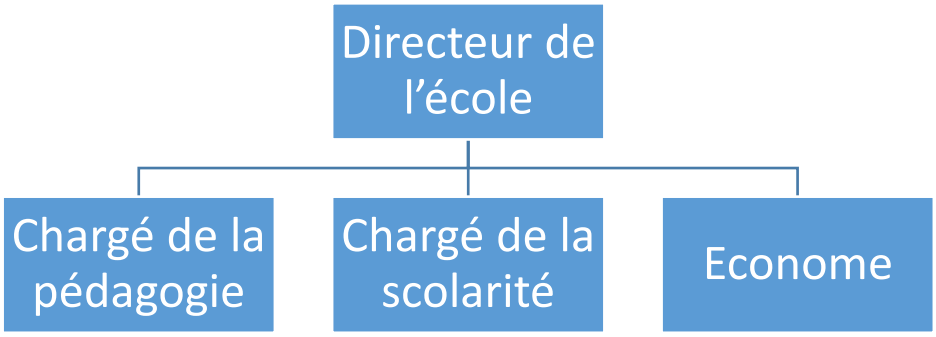

***Source** : Auteur*

Cet élargissement continu du personnel administratif était consécutif autant à l'évolution des effectifs dans ces établissements que dans leur volonté nouvelle de conformation aux exigences modernes de gouvernance dans les établissements confessionnels chrétiens avec qui, les *madrassas* étaient en concurrence. Cette réforme induit indubitablement à un mode de travail qui consacre la division du travail entre différents acteurs du système (P. Brasseur, 2021 : 11). Si le promoteur (fondateur) garde toute son importance dans le dispositif, l'implication de nouveaux acteurs notamment de milieu laïque redéfinit son rôle en matière de prise de décision. Cette nouvelle donne n'est pas sans crise entre les exigences de résultat d'une administration moderne et parfois la volonté d'accaparement des ressources des fondateurs. De même, l'insuffisance d'investissements dans la grande majorité de ces établissements ne favorise pas le bon fonctionnement de cette administration. Il n'est pas rare de voir tout le personnel administratif partagé un même bureau. La promiscuité et les retards de paiement sont ainsi des

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

sources de démotivation du personnel enseignant et administratif. Bien qu'insuffisante, la réforme du système administratif des *madrassas* était une avancée notable dans l'offre éducative islamique en Côte d'Ivoire. Ces réformes touchaient également la pédagogie dans ces établissements.

2.2. Sur le plan pédagogique

Fidèle à la première institution d'éducation dont elle sert parfois de relais, la *madrassa* ne rompt pas fondamentalement d'avec la vocation religieuse de celle-ci par la formation de bons croyants imbus du Livre Saint de l'islam. Mais bien plus, elle s'évertue à la valorisation de la langue arabe et de la culture arabo-islamique. La *madrassa* reste surtout une école de son temps, c'est-à-dire une institution éducative ouverte sur la modernité et ses exigences. Pour les promoteurs de cette offre d'éducation, la *madrassa* devrait en plus d'une instruction religieuse, donner les mêmes chances aux auditeurs qu'aux élèves sortis de l'enseignement général sur le marché de l'emploi (I. Binaté, 2016 :131). Cette orientation devait induire des reformes pédagogiques réelles dans l'enseignement islamique en Côte d'Ivoire. Ces reformes se situaient tant sur le cadre structurel de la formation que sur le programme de cette offre éducative.

L'un des signes distinctifs de la *madrassa* des écoles coraniques traditionnelles reste la mutation du cadre d'apprentissage dans ces établissements. Calqué sur le modèle des établissements primaires et secondaires classiques, la *madrassa* arbora un cadre nouveau de formation des enfants. De la sorte, à l'arrière cours des concessions familiales ou encore les hangars ou *togo*, avaient substitué les bâtiments en durs construits avec des matériaux modernes. Ainsi, des salles de classes multiples équipées en tables-bancs et tableaux permirent d'améliorer les conditions de travail dans les *madrassas.*

Outre la mutation du cadre d'apprentissage, la gestion pédagogique des *madrassas* introduit des refontes touchant notamment le programme, les manuels scolaires, l'emploi du temps et l'évaluation dans ces structures éducatives. Contrairement aux écoles traditionnelles islamiques, la *madrassa* prend en compte dans son programme, en plus de la religion, d'autres matières comme : la géographie, l'histoire, les sciences naturelles, la langue française et les mathématiques (C. Coulon, 64). La langue arabe est la langue d'enseignement et reste le centre focal du programme. Le programme est ainsi subdivisé en trois séquences : les sciences religieuses qui comprennent la lecture et la mémorisation du Coran, l'interprétation du Coran, les hadiths, la jurisprudence islamique (fiqh), le dogme et la biographie du prophète. Les sciences de la langue arabe qui comportent la lecture, la grammaire, l'orthographe, le vocabulaire, l'écriture, la rhétorique et la littérature arabe et enfin les sciences de la culture

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

générale qui concernent l'histoire, la géographie, les mathématiques, les sciences naturelles et la langue française.[7]

Ce programme est fait selon l'objectif qui est d'abord d'apprendre aux enfants à lire, à écrire en Arabe, à avoir une éducation islamique basée sur le Coran, les hadiths et la biographie du prophète, ensuite de former de bons citoyens en leur donnant un aperçu des réalités de leurs sociétés et les doter d'une moralité exemplaire. Le programme des *madrassas* était similaire même si les manuels scolaires différaient d'une école à une autre selon le lieu de formation du fondateur. Des manuels scolaires venaient d'Égypte, d'Arabie Saoudite, du Maroc ou du Liban. Ainsi, chaque école était autonome dans la programmation de ses manuels scolaires, créant une certaine anarchie. Cette volatilité des programmes était observable dans les manuels de la *madrassa Er-rachad* en 1980 distincts de ceux enseignés dans la *madrassa* voisine d*'Aldjadidat Al-islamiya*. Par ailleurs, les manuels scolaires utilisés à l'école *Er-rachad* provenaient du Liban tandis que ceux de sa voisine, *Eldjadida El-islamiya* étaient produits en Arabie Saoudite. (K. Arna : 69).

Par ailleurs, les cours sont dispensés dans la majorité de ces écoles tous les jours de la semaine sauf les vendredis et les dimanches de 8h à 12 h le matin et de 14h30 à 17h l'après-midi[8]. L'emploi du temps variait selon les réalités de chaque *madrassa*. L'évaluation se faisait par trimestre. Il faut rappeler que chaque établissement était autonome dans le choix du mode d'évaluation de ses élèves. Ces compositions permettaient en effet, de vérifier le niveau d'apprentissage des élèves. En somme toutes ces innovations rapprochaient d'avantage les *madrassas* des établissements confessionnels chrétiens et laïcs du pays. Certains à l'image de l'Institut Islamique Kamourou Cissé de Gagnoa ont introduit l'enseignement du programme national jetant ainsi les bases d'une intégration au système éducatif national. Toutefois, les *madrasssa* étaient encore largement en butte à de nombreuses difficultés.

2.3. Les difficultés des *madrassas*

Introduit dans un contexte colonial hostile, les *madrassas* finissent par présenter les mêmes difficultés que l'école coranique traditionnelle. Bien qu'idéologiquement opposée, la *madrassa* ne se démarquait que très peu du système coranique traditionnel en termes de contenus pédagogiques et de la finalité éducative consubstantiellement religieuse. Les mêmes matières de l'école coranique étaient reconduites. L'arabe y demeurait la langue exclusive

[7] Entretien réalisé avec Drissa SYLLA, membre fondateur de l'OEECI et Directeur de l'école *Sabil Falah* à son école à Koumassi, le 10/07/2019, de 14 H 00 à 15 H 00.
[8] - *Ibid*, p.53.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

d'enseignement et accessoirement les langues vernaculaires. Si certains établissements s'efforçaient de s'ouvrir sur quelques disciplines scientifiques comme l'Histoire et la Géographie, Science naturelle, il faut noter que celles-ci concernaient les terres originelles de l'slam (*dar al islam).* À ces difficultés d'ordre structurels, se joignent bien d'autres visibles tenants au modèle économique et à la gouvernance de ces établissements.

Les *madrassas*, au cours de la période précitée, connaissent de nombreuses difficultés dans leur fonctionnement dues à plusieurs facteurs. Ainsi, elles se résument entre autres, à une kyrielle de *madrassas*, une diversité de manuels scolaires d'enseignement, une gestion déficiente liée à l'inadéquation des locaux, une concurrence déloyale entre les promoteurs des madrassas et un manque de qualification de certains enseignants. Cette situation eut des conséquences négatives telles que le désintéressement des parents pour les *madrassas* et la baisse du niveau de l'enseignement.

D'un point de vue institutionnel, la *madrassa* fut logée à la même enseigne que les écoles coraniques traditionnelles. Ces établissements furent placés sous le magister du ministère de l'intérieur en lieu et place de celui de l'éducation. De plus, une loi datant de 1966[9] circonscrit l'enseignement confessionnel aux seuls établissements catholiques et protestants du pays. Cette disposition plaçait de facto les *madrassas* dans le champ informel accentuant leur précarité.

Par ailleurs, la *madrassa*, à l'image de l'école coranique traditionnelle n'offrait que très peu de perspectives en termes d'insertion professionnelle dans le tissu socio-économique des apprenants. La raison de cette faiblesse est à rechercher dans l'objectif assigné à cette offre d'éducation qui reste consubstantiellement religieu~~x~~ en dépit des évolutions pédagogiques engagées. De l'avis de Charlotte Sédel (2000 : 16) :

> Si un des objectifs de la formation religieuse islamique est l'intégration sociale de l'individu dans la communauté musulmane, son intégration professionnelle est par contre très peu considérée par les maîtres dans la mesure où les horaires de leur enseignement permettent à l'élève d'apprendre tout sorte de métier. L'élève qui veut se spécialiser dans une profession particulière, peut suivre un apprentissage parallèlement à celui coranique.

En clair, l'objectif assigné aux écoles *madrassas* au départ ne prenait en compte que faiblement l'insertion socioprofessionnelle poste-étude des élèves. Cette formation était plus axée sur la religion qui, au sortir des études, permettrait à ces élèves de devenir des Imams, des prédicateurs, des enseignants religieux ou à *minima* de bons musulmans. Toutefois, cet objectif

[9] Décret n°66-123 du 31 mars 1966, relatif à l'organisation de l'Enseignement religieux dans les Etablissements Scolaires.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

noble soit-il de l'avis des promoteurs ne saurait s'accommoder des évolutions du temps et des enjeux contemporains liés à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Un regard rétrospectif permet de souligner qu'une grande partie des jeunes qui gonflent le secteur informel sont issus du système éducatif islamique. Cette précarité professionnelle est également observable au niveau du personnel enseignant employé dans ces établissements dont la très grande majorité croupit en deçà du salaire minimum[10].

En tout état de cause, les *madrassas* ont continué à essaimer dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire. Cela dénote de leur forte capacité de résilience mais également de la demande sociale qui les porte. Il est révélateur de nombreux efforts de conformation dans un environnement défavorable tant aux niveaux matériels, organisationnels et financiers. En somme, les nombreuses réformes opérées dans ce milieu vont permettre aux *madrassas* de connaître une évolution.

3. L'évolution des *madrassas* en Côte d'Ivoire de 1971 à 1993

Le milieu éducatif islamique ivoirien connaît une évolution réelle à partir des années 1970 consécutive au retour de cohortes importantes d'arabisants au pays, l'éveil d'un militantisme islamique plus affirmé et d'une volonté nouvelle de prise en charge de la problématique de l'enseignement islamique. Il en résulte un intéressement inédit des pouvoirs publics à l'égard de cette offre éducative.

3.1. L'ouverture des cycles secondaires

L'histoire des *madrassas* en Côte d'Ivoire connaît des avancées considérables au début des années 1970. En effet, cette période marque un tournant décisif dans le fonctionnement de ces madrassas. Ainsi, soucieux de donner une formation de qualité et une meilleure pratique religieuse, ces établissements misent sur le rehaussement du niveau d'instruction des apprenants. Dans cette dynamique de perfectionnement, ces *madrassas* vont conjuguer leurs efforts autour d'un idéal commun afin de tendre vers une cohésion au niveau des programmes dans le sens de leur uniformisation. Aussi, se proposent-elles d'améliorer le statut des enseignants ainsi que des fondateurs. Toutes les initiatives visaient à l'assainissement de l'environnement des *madrassas* et à leur intégration dans le système national. Ces réformes conduisent à une spécialisation des niveaux d'étude.

[10] Entretien réalisé avec Drissa SYLLA, membre fondateur de l'OEECI et Directeur de l'école *Sabil Falah* à son école à Koumassi, le 10/07/2019, de 14 H 00 à 15 H 00.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Contrairement à leurs homologues des établissements catholiques et protestants, les *madrassas* ont connu un progrès tardif dans la mise en place du programme d'enseignement secondaire en Côte d'Ivoire. En effet, la formation des apprenants dans ces *madrassas* à cette époque était exclusivement réservée au cycle primaire. Cette formation n'offrait que peu de possibilités de poursuite aux élèves, car ceux qui désiraient poursuivre leurs études à l'étranger étaient confrontés à un véritable problème de diplôme. Ainsi, l'une des conditions pour accéder à une formation dans les pays étrangers était l'obtention du BEPC, diplôme que n'offraient pas les *madrassas*. Face à ce déséquilibre constaté dans le système d'enseignement, les *madrassas* vont essayer tant bien que mal d'intégrer le cycle secondaire dans la formation des élèves (I. HAIDARA : 187). Ainsi, les premières *madrassas* qui ont réussi à ouvrir le cycle secondaire étaient les *madrassas Dar Al- Hadith* et *Athaqâfa Al-islamiyya*, toutes deux à Bouaké. L'ouverture du cycle secondaire dans ces *madrassas* revalorisa la formation des apprenants et par la même occasion accrue leurs capacités d'accueil. Cette avancée notable donnait ainsi plus de chance aux diplômés desdites écoles désirant poursuivre leur formation à l'extérieur.

3.2. La création des associations fédératives des *madrassas*

La création des *madrassas* en Côte d'Ivoire répondait à un besoin d'encadrement et de formation de la jeunesse musulmane aux sciences islamiques. Cependant, le nombre croissant de *madrassas* posait un problème d'ordre organisationnel. De même, le contenu du programme d'enseignement qu'elles proposaient variait d'une *madrassa* à une autre, donnant lieu à une formation à double vitesse. Pour pallier l'anarchie, les acteurs du système ont songé à l'idée de fédérer toutes les *madrassas* autour d'un objectif commun. Rappelons que la problématique de la prise en main de l'enseignement islamique figurait en lettre d'or dans les objectifs de l'Union Culturelle Musulmane (UCM) première organisation musulmane de l'AOF dont la section ivoirienne vit le jour en 1954 sous la houlette de Tidjane Ba et Mohamed Lamine Kaba(M . Mira, 200 :189). Mais minée par les dissensions internes, cette organisation prit très peu d'initiatives en faveur de cette offre d'éducation. C'est à partir des années 1970 que les enseignants de ces écoles décident de passer à l'uniformisation du programme d'enseignement (R. DELVAL, 1980 :64). On assiste alors à la création des premières structures de gestion des madrassas en 1975. Au nombre de celles-ci, figurent entre autres, l'union des madrassas de Côte d'Ivoire (UMCI) dirigée par Aboubacar Fofana, l'Union des Enseignants des Écoles Coraniques (UEEC), dirigée par Lamine Cissé. Mais de toutes ces organisations, l'Association des Enseignants Coraniques (AEC) devenue l'Association des Enseignants Coraniques de Côte

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

d'Ivoire (ASSOENCOCI) dirigée par Touré Moussa se distingue par l'intensité et la spécialisation de ses activités.

L'AEC est partie pourtant d'une initiative extérieure. En fin 1973, un émissaire de la Ligue Islamique, l'irakien Mahamad Mahamoud Sawaf séjournait en Côte d'Ivoire et s'étonna de la désorganisation qui caractérise le secteur de l'enseignement islamique notamment dans la mégapole abidjanaise en contraste avec les écoles confessionnelles chrétiennes. Des rencontres furent dès lors initiées entre l'émissaire et les principaux acteurs du secteur notamment Tidjane Ba et Lamine Cissé. Elles avaient pour but de mettre sur pied, une organisation intermédiaire dont le but serait de coordonner spécifiquement les questions liées à l'enseignement islamique entre la Ligue et les communautés locales. Cette tâche impliquait l'acheminement des demandes de financement pour la construction des écoles mais également, la gestion du flux des départs d'élèves et étudiants dans le monde arabo-musulman. Le missionnaire partit, les discussions se poursuivirent sous la houlette de Lamine Cissé. Le 09 juin 1974, l'école franco-arabe de Lamine Cissé située à Treichville servit de cadre à « l'Assemblée Constitutive » de l'AEC autour de vingt-cinq enseignants (M. Miran, 2006 :120). Cette organisation a pour objectif d'assainir le milieu de l'enseignement islamique en garantissant un meilleur suivi pédagogique par l'uniformisation des programmes ainsi que de meilleures conditions de travail pour les enseignants.

Toutefois, la multiplicité des organisations spécialisées partageant pour la plupart les mêmes objectifs freine l'élan d'unité. Les luttes de leadership et le manque de transparence dans la gestion des activités ont plongé ces organisations dans un marasme stagnant. Malgré les efforts déployés, les *madrassas* demeurent dans l'informel et sans aucune coordination véritable. C'est dans ce contexte qu'en 1993, est signée une convention entre l'État de Côte d'Ivoire et les tenants de l'enseignement privé confessionnel islamique.

3.3. La convention de 1993 entre l'État et l'enseignement privé confessionnel islamique

Le nombre croissant de *madrassas* et les insuffisances relevées dans leur fonctionnement contraignent les pouvoirs publics ivoiriens à jeter un regard dans le milieu de l'enseignement islamique. Représenté par le Ministère de l'Éducation Nationale, l'État ivoirien signa une convention avec la Communauté Musulmane représentée par le Conseil National Islamique (CNI) en décembre 1993 sur les modalités de l'enseignement en Côte d'Ivoire (A. Kamagaté, 2019 : 1119).

L'idée de la signature de cette convention entre la communauté musulmane et le Ministère de l'éducation nationale est partie d'une rencontre de la Communauté Musulmane de la Riviera

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

(CMR) et la Fondation SARR en 1990[11]. Rappelons qu'à cette époque, la CMR était dirigée par des personnalités très dynamiques comme Thiam Mokodou, chef de cabinet au ministère de l'éducation nationale de l'époque, Touré Vassiriki, chef de service à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et ancien président de l'Association des Elèves et Etudiants Musulmans de Côte d'Ivoire (AEEMCI), Maître Doumbia Issiaka, avocat auprès de la Cour d'appel d'Abidjan et Dr Mohamed Camara, Enseignant à l'Université d'Abidjan. Quant à la Fondation SARR, elle était dirigée par des américains. Elle œuvrait dans le social et avait pour projet, la construction d'un lycée islamique d'excellence en Côte d'Ivoire. Ainsi, l'équipe de la CMR posa le problème de la reconnaissance des *madrassas* par le ministère de l'éducation nationale. Pour rappel, toutes les *madrassas* étaient sous la tutelle du ministère de l'intérieur, tandis que les écoles des autres confessions religieuses, étaient rattachées au ministère de l'éducation nationale.

Ainsi, sous la houlette de Thiam Mokodou, qui était encore en poste au cabinet ministériel, il est introduit au nom du Conseil national islamique (C N I), le texte fondateur de la convention auprès du ministère de l'Éducation Nationale dirigé Saliou Touré. De l'avis de Thiam Mokodou, ce texte avait été adapté à la convention qui liait l'État aux établissements confessionnels catholiques et protestants. C'est ainsi qu'en Décembre 1993 et après plusieurs contraintes liées aux procédures administratives que la communauté musulmane obtient la signature de la convention de l'enseignement privé confessionnel islamique avec l'État de Côte d'Ivoire[12].

La convention entre l'État et l'enseignement privé confessionnel islamique s'articulait autour de cinq points essentiels et comportait des éléments inscrits en annexes. Le premier point était un rappel des dispositifs légaux en la matière dans ce qui sonne comme le préambule. Le second portait sur les principes généraux et comprenait sept articles. Quant au troisième, il était consacré au contrôle et sanctions comportant également sept articles. Le quatrième élément, qui met l'accent sur l'enseignement secondaire islamique, est composé de quatre articles. Le

[11] Entretien réalisé avec Thiam Mokodou ; Toure Vassiriki. ; Issiaka, et Dr Mohamed Camara, au domicile de Thiam Mokodou à Abidjan II Plateau, le 13/08/2020.

[12] CONVENTION ENTRE L'ETAT ET L'ENSEIGNEMENT PRIVE CONFESSIONNEL ISLAMIQUE, Signée en Décembre 1993 à ABIDJAN. Côte d'Ivoire et entretien réalisé avec M. THIAM Mokodou, M. TOURE Vassiriki, M. DOUMBIA Issiaka et Dr Mohamed CAMARA, au domicile de M. THIAM Mokodou à Abidjan II Plateau, le 13/08/2020, de 16H20 à 17H 40.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

cinquième et dernier élément aborde la question de l'enseignement primaire islamique. Il contient cinq articles.

Cette convention rappelle dans son préambule *sic* qu'aujourd'hui, en Côte d'Ivoire, ce sont encore des dizaines de milliers d'enfants qui fréquentent les écoles coraniques et les madrassas, héritières d'une tradition qui a certes fait ses preuves, mais qui, au regard des réalités socio-économiques et culturelles d'aujourd'hui, ne sont plus en mesure, seules, de permettre aux jeunes musulmans de participer, en tant que citoyens d'un État laïc, à l'évolution de notre société. Ainsi, certains points de l'accord prévoient, notamment dans l'article 7 des principes généraux[13] ce qui suit : « Les établissements reconnus associés bénéficieront d'aides exceptionnelles d'appui à certains projets pédagogiques accordés aux taux et aux conditions fixés par une réglementation particulière acceptée par les deux parties ». Dans son article 13 relatif au contrôle et sanctions, il précise que le personnel enseignant des établissements d'enseignement islamique est soumis, à titre égal, aux mêmes obligations de service (enseignement, examen, inspection…) que les professeurs des établissements d'enseignement public. Les professeurs permanents doivent assurer au moins les 2/3 (deux-tiers) de la totalité des services d'enseignement[14]. Relativement à l'article 16 en rapport avec l'enseignement secondaire islamique, il entérine que les établissements d'enseignement islamique s'engagent à recevoir des élèves affectés par l'État en priorité parmi ceux qui en font la demande[15]. S'agissant de l'article 21 contenu dans l'enseignement primaire islamique, il impose que l'enseignement islamique assure les charges de construction et d'entretien des bâtiments scolaires[16].

La signature de la convention avec l'État se présentait comme une véritable bouffée d'oxygène pour l'enseignement islamique de même qu'une victoire hautement symbolique des organisations faîtières musulmanes. Elle ouvrait ainsi la voie royale vers une meilleure reconnaissance de cette offre d'éducation en Côte d'Ivoire. L'implication nouvelle de l'État était une garantie pour une réorganisation du système à travers différents mécanismes de suivi et de formation notamment des formateurs. Cette gouvernance partagée était un motif d'espoir pour les élèves issus de cet enseignement en termes de reconnaissance des diplômes et d'accessibilité au marché des emplois formels. D'un point de vue économique, la convention garantissait une plus grande viabilité du système d'enseignement islamique à travers

[13] - Convention, *Op.cit* , *p*.2.
[14] - Convention, *Op.cit* , *p*.3.
[15] - *ibid. p.3*
[16] -. *ibid.*, p.4

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

notamment les subventions Étatiques. En retour, cette convention impliquait de nombreuses contraintes pour les madrassas désireuses d'intégrer le système éducatif national. Elles étaient autant liées à l'organisation matérielle que didactique de ces établissements désormais soumis aux mêmes exigences que les écoles privées laïques. En tout état de cause, les conditions difficiles de l'intégration des *madrassas* et la réticence de certains fondateurs par crainte de la disparition de l'éducation islamiques et la surcharge de l'emploi du temps défavorisant ainsi des matières de l'éduction islamique et de la langue arabe n'ont pas facilités la mise en œuvre de cette convention. Le projet pilote d'intégration de l'Institut Kamourou Cissé de Gagnoa finit par servir de modèle à d'autres établissements sur l'ensemble du territoire, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle ère dans la trajectoire de l'enseignement islamique en Côte d'Ivoire.

Conclusion

L'arrivée des *madrassas* dans le système éducatif islamique a été d'un grand atout dans le développement et l'amélioration de cette offre d'enseignement en Côte d'Ivoire. Sa méthodologie participa de façon significative à la diffusion des connaissances et des compétences, tant au niveau du personnel enseignant que des apprenants. L'implantation des madrassas en Côte d'Ivoire débuta en 1948 avec la création de la première madrassa à Bouaké. Ainsi, cette école islamique nouvelle a connu des évolutions successives. Partant de ce postulat, les *madrassas* vont jouer un rôle très important dans la scolarisation d'une frange des enfants ivoiriens de religion musulmane et essentiellement dans le Nord, Sud et centre du pays. Ces écoles ont un caractère foncièrement religieux et répondent à des demandes sociales non négligeables ; ce qui explique leur attrait pour les populations les moins privilégiées qui n'ont pas les moyens de scolariser leurs enfants dans les écoles laïques.

Depuis trois décennies, la trajectoire de ces établissements islamiques connaît un virage décisif caractérisée par la signature d'une convention inédite avec les autorités publiques en Décembre 1993. En rapport avec les injonctions internationales sur l'éducation universelle sur le continent depuis le sommet de Jomtien en 1990 et le protocole de Dakar de 2000, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans un processus de restructuration de l'enseignement islamique devant conduire à plus d'équité à l'égard d'une frange importante de la population scolaire. La reconnaissance qui en découle est porteuse d'espoir autant pour les promoteurs de ces établissements que pour les auditeurs en termes de perspectives professionnelles.

Toutefois, si ces efforts de part et d'autre semblent salutaires, ils ne sauraient cacher les innombrables défis auxquels le système d'enseignement islamique reste encore confronté. Le déficit investissement et le manque de coordination laissent une écrasante majorité des

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

établissements islamiques baigner dans l'informel. De même, la création d'une école se présentant le plus souvent comme un moyen ou un autre d'intégration des promoteurs, ces établissements portent que rarement une vision éducative globale. Cette situation fait ainsi le lit à une reproduction de modèle en totale décalage avec les exigences d'un marché du travail devenu plus que compétitif. Chômage et déclassement sont ainsi les finalités associées à l'enseignement islamique interrogeant ainsi autant la communauté musulmane que les pouvoirs publics. Dans un contexte régional et international marqué par l'affirmation d'un fondamentalisme religieux par essence violent, il est plus qu'impérieux de réfléchir à un modèle éducatif plus inclusif et plus viable pour ce système d'enseignement séculaire en Côte d'Ivoire.

Sources et bibliographies

Sources orales

N°	Nom et prénoms de l'informateur	Statut social et profession de l'informateur	Date et lieu de l'entretien	Thèmes abordés
1	El hadj Mouhamad Lamine KAMARA dit LAMINE SY	Premier élève de Kabiné Dianey. Il est retraité et réside à Bouaké.	Le 25/06/2019 de 14 h 22 à 15 h 10 à son domicile à Bouaké	Les écoles madrassas en Côte d'Ivoire de 1955 à 2010.
2	El hadj KONATE Aboubacar	Président de l'OEECI (Organisation des Etablissements d'Enseignement Confessionnel islamique en Côte d'Ivoire).	Le 10/07/2019 de 11h 30 à 12h 30 à son domicile à Treichville.	Les écoles madrassas en Côte d'Ivoire de 1955 à 2010.
3	Oustaz SYLLA Drissa	Directeur de l'école Sabil Fallah de Koumassi.	Le 10/07/2019 de 14 H à 15 H à son école à Koumassi.	Les écoles madrassas en Côte d'Ivoire de 1955 à 2010.
4	KONATE Bourhane Dine, actuelle Directeur d'école à SAN	Directeur de l'école Sabil Nadjah de LAKOTA	Le 07/11/2019 de 10H33 à 11H 35 à SAN	L'école Sabil Nadjah de LAKOTA
5	THIAM Mokodou, TOURE Vassiriki. DOUMBIA Issiaka, et Dr Mohamed CAMARA, au domicile de M. THIAM Mokodou à Abidjan II Plateau	Les Responsables de la Communauté Musulmane de la Riviera (CMR).	le 13/08/2020, de 16H20 à 17H 40. Au domicile de Monsieur THIAM Mokodou	Convention entre L'Etat et l'enseignement Privé Confessionnel Islamique
6	DOUMBIA Issiaka et Dr Mohamed CAMARA, au domicile de M. THIAM Mokodou à Abidjan II Plateau,	Membre de Bureau de la Communauté Musulmane de la RIVIERA (C M R)	le 14/08/2020, de 16H20 à 17H 40. Au domicile de Monsieur THIAM Mokodou	Convention entre l'Etat et l'enseignement Privé Confessionnel Islamique

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Bibliographie

AMSELLE Jean-Loup, 1985, « Le wahhâbisme à Bamako de 1945-1985 », *Canadian Journal of African Studies*, vol.19, n°2, p.345-357.

BINATÉ Issouf, 2012, *Histoire de l'enseignement islamique en Côte d'Ivoire : Dynamique d'évolution d'une éducation communautaire (fin XIXème siècle-2005)*, Thèse unique de Doctorat en histoire, Université d'Abidjan.

BINATE Issouf, 2016, « La réforme contemporaine des médersas en Côte d'Ivoire », *Autrepart*, n°80, p.123-144.

BREDELOUP Sylvie, 2014, « Étudiants arabophones de retour à Ouagadougou cherchent désespérément reconnaissance », *L'Année du Maghreb*, vol. 11, 2014, 57-78.

BRENNER Louis, 1985, *Réflexion sur le savoir islamique en Afrique del'ouest*, Bordeaux, CEAN, 103p.

BRENNER Louis, 1995, *Du kuttâb à la Madrassah, considérations historiques à propos de l'enseignement islamique au Mali*, Publications de l'Institut des Etudes Africaines de Rabat. Année. 50p.

CISSE Seydou, 1992*, L'enseignement islamique en Afrique noire, Paris, L''Harmattan,* 221p.

COULON Christian, 1983, *les musulmans et le pouvoir en Afrique Noire*, Paris, Edition Karthala, 184p.

COULIBALY Lanciné,2007, *Al Madarisse Al Arabia Fi Sahilil-Adje-Tarikouha Wa Tassirouha Fi Tasuil Athakafie Al Islamie*, Mémoire de Master, présenté à la Faculté de la prédication Islamique, Département des études supérieures option : prédication et civilisation, Tripoli (Libye), p.336.

DANYOU Modibo, 1998, *Aradjoulou wal amallou*, Mémoire de CAPES à L'école normal supérieur à BAMAKO

DELVAL Raymond, 1980, *Les musulmans d'Abidjan*, Centre de hautes études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, Cahiers du C.H.E.A.M, N° 10, Avril, 106 p.

HAIDARA Ibrahim, 1986, *L'Islam en Côte d'Ivoire et Les Pèlerins Ivoiriens*, Tome I Thèse de Doctorat, Université de Paris VII, U.E.R. anthropologie-ethnologie-sciences des régions, Paris, 365 p.

KAMAGATE, Abahebou, 2019*, Conseil National Islamique : histoire d'une symphonie inachevée : Éveil de la communauté musulmane de Côte d'Ivoire*, Ed. Al Qalam, Abidjan, 137p.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

KONATÉ Arna, 2000-2001, *Les méthodes d'enseignement d'hier à aujourd'hui à l'école ER-RACHAD Korhogo en Côte d'Ivoire : étude descriptive et analytique*, Mémoire de fin d'étude présenté à l'Institut Supérieure de Pédagogie et de Formation des Professeurs à l'Université Islamique du Niger, année universitaire 2020-2021. Say- Niger, 93p.

KONÉ Abdou-rahmane, 1986. *L'Islam et les musulmans de Côte d'Ivoire*, Edition Dar Al-Kutub al-Misriya. Égypte, 220 p.

MIRAN Marie, 2006, *Histoire, islam et modernité en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.

Rapport annuel du bureau exécutif de l'OEECI (organisation des établissements d'enseignement confessionnel islamique en Côte d'Ivoire, année 2000.

SEDEL Charlotte, 2000, *Les écoles coraniques dans le Nord de la Côte d'Ivoire (région des savanes)*, département éducation Unicef, bureau Côte d'Ivoire, 45 p.

MOUSTAPHA Sy, *Etude et graduation de 700 hadiths de l'ouvrage Tasdidoul-Kawse Fi Tartibe Mousnad Al Firdawse*, Université Islamique de Médine, 1986-1987.

TRIAUD Jean-Louis, 1974, « La question musulmane en Côte d'Ivoire (1893–1939) », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, 61 (225), p.542-571.